



Ne pas distribuer, diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Implanet lance une augmentation de capital d'environ 6,9 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Parité de souscription : 6 actions nouvelles pour 7 actions existantes
 - Prix de souscription : 0,70 euro par action
- Période de souscription : du 26 octobre 2016 au 9 novembre 2016 inclus
- Engagement de souscription de plusieurs investisseurs à hauteur de 79,47% de l'augmentation de capital

Bordeaux, Boston, le 20 octobre 2016 – IMPLANET (Euronext : IMPL, FR0010458729, éligible PEA-PME- la « Société »), société de technologies médicales spécialisée dans les implants vertébraux et les implants de chirurgies du genou, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») pour un produit brut de 6.883.173,50 euros, prime d'émission incluse (l'« Augmentation de Capital »). Ce produit brut est susceptible d'être porté à un maximum de 7.502.658,80 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Objectifs de l'Augmentation de capital

L'émission d'actions nouvelles de la Société est destinée à fournir au groupe Implanet des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et plus particulièrement :

- continuer à accélérer l'adoption de la plateforme Jazz dans les cas de grandes déformations (pédiatriques et adultes) avec le déploiement d'une base de données mondiale de suivi des scolioses traitées par construction hybrides (« Worldwide Sub-laminar Study Group ») pour un montant de l'ordre de 0,7 million d'euros ;
- élargir et renforcer, pour un montant complémentaire de l'ordre de 1,8 millions d'euros, l'étude clinique dans les indications dégénératives et les corrections des déformations rachidiennes simples chez l'adulte en partenariat avec une CRO (Contract Research Organization) de renom, la société TFS International. Cette société, spécialisée dans les essais cliniques, mènera une étude prospective et multicentrique afin :
 - d'étayer les résultats prometteurs déjà rencontrés dans le rachis ostéo-dégénératif au travers de tests *ex vivo* (Mayo Clinic, Rochester) et d'un premier suivi de patients en Europe (Dr Cavagna, Clinique mutualiste de Lorient) et aux États-Unis d'Amérique (Dr Fahradi, Ohio State University) ;
 - de généraliser l'utilisation de la plateforme technologique Jazz dans les chirurgies du rachis dégénératif (patients âgés) ; et
 - d'évaluer et documenter l'intérêt de la plateforme Jazz dans une nouvelle indication de la protection des disques adjacents (syndrome du PJK);
- poursuivre l'effort de R&D pour un montant de l'ordre de 0,9 million d'euros, essentiellement afin d'élargir la gamme Jazz et de permettre l'utilisation de cette plateforme technologique dans des

procédures opératoires nouvelles permettant notamment d'adresser la demande de chirurgiens, ayant besoin, pour certaines de leurs pathologies dégénératives, d'une solution de fusion stable sans recours à l'utilisation de vis pédiculaires ;

- financer la poursuite des efforts commerciaux aux États-Unis, moyennant notamment l'augmentation du nombre de directeurs commerciaux régionaux visant à accélérer le recrutement et encadrer les agents, pour un montant de l'ordre de 1,1 millions d'euros ainsi que le remboursement des échéances des emprunts et autres engagements financiers de la Société pour un montant d'environ 1,5 millions d'euros.

Dans le cas où l'offre ne serait pas intégralement souscrite (à hauteur seulement de 75%), la Société devra revoir ses priorités sur l'utilisation de ses fonds et réduira les dépenses relatives aux études cliniques et au comité scientifique pour environ 0,6 million d'euros, les dépenses de recherche et développement à hauteur de 0,4 million d'euros et les dépenses de développement commercial à hauteur de 0,6 million d'euros.

Dans le cas où la Société réaliserait une augmentation de capital réservée aux Investisseurs A (tel que ce terme est défini ci-dessous) afin de leur permettre d'investir au total un montant égal à 100% de leurs engagements de souscription (l'« Augmentation de Capital Réservee »), ces fonds permettront de fournir à la Société des moyens supplémentaires pour élargir le périmètre des études cliniques pour environ 0,4 million d'euros, renforcer les efforts de R&D dans le traitement des pathologies dégénératives du rachis pour environ 0,7 million d'euros et accélérer davantage les efforts commerciaux aux États-Unis avec le recrutement de nouveaux directeurs commerciaux pour environ 0,9 million d'euros.

Engagements et intentions de souscription

Trois investisseurs qualifiés (les « Investisseurs A »), non actionnaires de la Société et n'ayant à ce jour aucun lien avec la Société autre que l'engagement décrit ci-après, se sont engagés à souscrire à titre irréductible et réductible à l'Augmentation de Capital pour un montant de 2.049.999 euros, représentant au total 29,78% des actions nouvelles.

Les Investisseurs A acquerront des DPS au prix de 1 centime d'euro par bloc de DPS auprès de EDRIP et Seventure Partners, actionnaires de la Société, qui se verront attribuer respectivement 481.004 DPS et 391.013 DPS.

Le tableau ci-dessous présente le détail, en montant et en nombre d'actions, des engagements de souscription des Investisseurs A :

Investisseurs A	Montant (en euros)	Nombre d'actions
Sigma Gestion	750.000	1.071.428
Vatel Capital	1.000.000	1.428.571
Brio Capital	300.000	428.571

En outre, dans l'hypothèse où les Investisseurs A n'auraient pas pu participer à l'augmentation de capital avec maintien du DPS à hauteur du montant maximum qu'ils souhaitaient investir, il serait procédé à l'Augmentation de Capital Réservee aux Investisseurs A afin de leur permettre d'investir au total un montant égal à 100% de leurs engagements de souscription ; l'Augmentation de Capital Réservee étant réalisé concomitamment à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du DPS et le prix de souscription unitaire des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee

étant égal à celui des actions nouvelles de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS. Le nombre maximal d'actions issues de l'éventuelle Augmentation de Capital Réservee est de 2.928.570¹.

Quatre investisseurs qualifiés (les « Investisseurs B »), non actionnaires de la Société² se sont engagés à souscrire en numéraire aux actions nouvelles non-souscrites après l'exercice, à titre irréductible et réductible, par leurs porteurs des DPS. Ces engagements représentent un montant total de 3.420.000 euros, représentant au total 49,69% des actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous présente le détail, en montant et en nombre d'actions, des engagements de souscription des Investisseurs B :

Investisseurs B	Montant (en euros)	Nombre d'actions
Inocap	870.000	1.242.857
Nyenburgh	1.000.000	1.428.571
CVI Investments	1.250.000	1.785.714
L1 Capital	300.000	428.571

Les Investisseurs B recevront une commission d'un montant égal à 5% du montant de leur engagement. Cette commission est due indépendamment de la souscription effective des Investisseurs B.

Ces engagements de souscription ne constituent pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Les engagements reçus des Investisseurs A et des Investisseurs B représentent un total de 7.814.283 actions pour un montant de 5,47 M€ soit 79,47% des actions nouvelles.

Principales modalités de l'Augmentation de Capital

La Société émettra 9.833.105 actions nouvelles, ce nombre étant susceptible d'être augmenté de 884.979 actions supplémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. 2.928.570 actions nouvelles supplémentaires pourraient être émises au profit des Investisseurs A dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee. Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital et, le cas échéant, de l'Augmentation de Capital Réservee est de 0,70 euro par action.

La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence, aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la séance de bourse du 25 octobre 2016, qui se verront attribuer des DPS, ainsi qu'aux cessionnaires de DPS.

Les DPS confèrent à un actionnaire le droit de souscrire en priorité à un nombre d'actions nouvelles proportionnel au nombre d'actions qu'il possède, afin que sa participation au capital de la Société ne soit pas diluée. Le DPS est également cessible pendant toute la durée de souscription par les actionnaires qui ne souhaiteraient pas participer à l'opération. Les titulaires DPS pourront souscrire :

- à titre irréductible, à raison de 6 actions nouvelles pour 7 actions existantes possédées (7 DPS permettront de souscrire à 6 actions nouvelles au prix de 0,70 euro par action) ; et

¹ Compte-tenu de l'acquisition de droits préférentiels de souscription des Investisseurs A auprès de deux actionnaires existants et de la souscription à titre irréductible des Investisseurs A à l'appui desdits droits préférentiels de souscription et dans l'hypothèse où les Investisseurs A ne seraient servis, à titre réductible, que dans le cadre de la Clause d'Extension et ce, pour un nombre d'actions nouvelles proportionnel à leur quote-part de détention de droits préférentiels, ce nombre d'actions devraient être ramené à 2.113.858.

² Parmi lesquels L1 Capital avec qui la Société a conclu en octobre 2015 un contrat d'émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions – (BEOCABSA).

- à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du fait de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Les DPS seront cotés et négociables à compter du 24 octobre 2016 jusqu'au 7 novembre 2016 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013215100.

Valeur théorique du DPS et de l'action Implanet ex-droit

Sur la base du cours de clôture de l'action Implanet le 18 octobre 2016, soit 1,39 euro :

- le prix d'émission des actions nouvelles de 0,70 euro fait apparaître une décote faciale de 49,64%,
- la valeur théorique du DPS s'élève à 0,318 euro,
- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 1,072 euro,
- le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 34,67% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du DPS pendant la période de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

SwissLife Banque Privée agira en qualité de Chef de File et Teneur de Livre de l'opération et Maxim Group LLC agissant en tant qu'agent placeur U.S.

Calendrier indicatif

19 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Visa de l'AMF sur le Prospectus
20 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. • Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission
24 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Détachement et début des négociations des DPS
25 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement se verront attribuer les DPS
26 octobre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la période de souscription
7 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la cotation des DPS
9 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture de la période de souscription
15 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
15 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Date d'exercice éventuel de la Clause d'Extension par la Société • Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions • Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible • Décision de réalisation le cas échéant de l'Augmentation de Capital Réservée aux Investisseurs A
17 novembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Émission des actions nouvelles et le cas échéant des actions nouvelles supplémentaires – Règlement-livraison

- Admission des actions nouvelles et le cas échéant des actions nouvelles supplémentaires de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

24 novembre 2016

- Reprise de la faculté d'exercice ou de conversion, selon le cas, des BSPCE, des BSA, des Options et des OCA

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 26 octobre 2016 et le 9 novembre 2016 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 9 novembre 2016 à la clôture de la séance de bourse.

Information du public

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 19 octobre 2016 sous le numéro 16-493 est composé du document de référence d'Implanet enregistré le 28 avril 2016 sous le numéro R.16-035, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Mise à disposition du prospectus - Des copies du prospectus sont disponibles sans frais auprès d'IMPLANET, Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac (www.implanet.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque - IMPLANET attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence enregistré auprès de l'AMF et sur la section 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération.

À propos d'IMPLANET

Fondée en 2007, IMPLANET est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique. Son produit phare, l'implant de dernière génération JAZZ, est destiné à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes nécessitant une intervention de fusion vertébrale. La plateforme d'orthopédie éprouvée de IMPLANET, reposant sur une parfaite maîtrise de la traçabilité de ses produits, lui confère une capacité avérée à valoriser cette innovation. Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE et l'autorisation Anvisa au Brésil. IMPLANET emploie 48 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 6,7 millions d'euros en 2015. Plus d'informations sur www.implanet.com

Basée près de Bordeaux en France, IMPLANET a ouvert depuis 2013 une filiale aux États-Unis (Boston).

IMPLANET est cotée au compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris.

IMPLANET
Ludovic Lastennet
Directeur Général
Tél. : 05 57 99 55 55
investors@implanet.com

NewCap
Relations Investisseurs
Florent Alba
Tél. : 01 44 71 94 94
implanet@newcap.eu

NewCap
Relations Médias
Nicolas Merigeau
Tél. : 01 44 71 94 98
implanet@newcap.eu

Avertissement

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres, à l'exception de la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres à l'exception de la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Implanet d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.



Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « Financial Promotion Order »), (iii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, « high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de valeurs mobilières objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières d'Implanet aux États-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les valeurs mobilières d'Implanet n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Implanet n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des valeurs mobilières d'Implanet aux États-Unis.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions et d'autres valeurs mobilières d'Implanet doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Implanet. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de SwissLife Banque Privée et n'ont pas été vérifiées indépendamment par SwissLife Banque Privée.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°16-493 en date du 19 octobre 2016 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.
Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	<ul style="list-style-type: none">- Raison sociale : Implanet S.A. (« Implanet » ou la « Société ») ;- Nom commercial : « Implanet ».
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none">- Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac ;- Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration ;- Droit applicable : droit français ;- Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et	Implanet est une société fabriquant des implants destinés à la chirurgie orthopédique dont la mission est d'identifier, concevoir et fabriquer des

	<p>principales activités</p>	<p>innovations majeures dans les segments les plus porteurs de l'orthopédie (genou et rachis). Le Groupe commercialise ses produits dans le monde entier et a réalisé un chiffre d'affaires de 6,7 M€ en 2015 et 4,1 M€ sur le 1^{er} semestre 2016.</p> <p>Implanet commercialise depuis 2013 son produit phare, Jazz, destiné à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes nécessitant une fusion vertébrale. Ce produit complète l'arsenal de produits utilisés habituellement tels que les vis pédiculaires et les crochets et a déjà été utilisé dans plus de 2.800 chirurgies, représentant la pose de plus de 14.000 implants Jazz.</p> <p>La progression de premier plan du chiffre d'affaires, au cours de l'exercice 2015, dans le domaine du Rachis (+45%) est matérialisée par la performance homogène des différents canaux de distribution sur l'ensemble des marchés du Groupe : +47% en France (chiffre d'affaires de 2,9 M€), +47% aux Etats-Unis (chiffre d'affaires de 1,2 M€) et +41% dans le reste du monde (chiffre d'affaires de 2,6 M€). Le 1^{er} semestre 2016 a été marqué par la poursuite d'une dynamique solide des ventes en Rachis (doublement des ventes aux Etats—Unis et +38% sur l'ensemble des zones par rapport au semestre précédent).</p> <p>Les principales chirurgies du dos consistent à fusionner les vertèbres sur un ou plusieurs niveaux. Pour ce faire, des tiges métalliques fixées aux vertèbres sont utilisées pour immobiliser ces dernières le temps que la fusion osseuse se réalise. La fixation des tiges aux vertèbres se fait par le biais de vis pédiculaires implantées jusque dans le corps vertébral. Dans le cas de montages plus complexes, des crochets sont aussi utilisés. Ces techniques, mises au point depuis une trentaine d'années, ont tout d'abord été utilisées dans le traitement des déformations (e.g. scolioses sévères) puis étendues aux autres pathologies du rachis (traumatismes, tumeurs, dégénérescences telles que discopathies, sténoses, spondylolisthésis...).</p> <p>L'équipe de Recherche & Développement d'Implanet a conçu l'implant Jazz afin d'améliorer la première génération d'implant à tresse commercialisée par la société Zimmer. La Société considère que Jazz apporte des innovations majeures qui facilitent son utilisation au bloc chirurgical et permet une meilleure efficacité opératoire. L'ambition du Groupe est de généraliser l'utilisation, aux côtés des vis et des crochets, de cette troisième famille d'implants.</p> <p>En effet, le Groupe a construit une véritable plateforme technologique, à partir de l'implant initial Jazz, afin d'être en mesure de s'adresser à un marché estimé à 2,1 milliards de dollars³ grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extension de sa gamme de produits ; - la compatibilité de ses produits avec l'ensemble des systèmes de fixation existant sur le marché ; et - la couverture de l'ensemble des niveaux de la colonne vertébrale. <p>La stratégie du Groupe est de faire de cette plateforme technologique Jazz la référence mondiale sur le marché des implants à tresse dont elle</p>
--	-------------------------------------	---

³ Source : Estimation Société

		<p>contribuera à développer l'adoption par les chirurgiens grâce à sa facilité d'utilisation.</p> <p>La Société s'appuie en outre sur son activité historique d'implants pour la chirurgie du genou qui constitue un socle important d'expertise et permet à la Société de bénéficier d'effets d'échelle sur ses activités opérationnelles (commercial, logistique, production, affaires réglementaires...) et ainsi de couvrir une partie de ses coûts fixes.</p>
B.4	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>Depuis le 1er janvier 2016, les événements suivants sont intervenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le 28 janvier 2016, la Société a annoncé le succès d'une première chirurgie de scoliose idiopathique réalisée au Brésil avec la plateforme Jazz (équipe du Dr Raphael Pratali / Hospital do Servidor Público Estadual, São Paulo) ; - le 8 février 2016, la Société a annoncé la nomination de M. Brian T. Ennis au poste de président de sa filiale Implanet America. M. Brian T. Ennis dispose d'une expérience de plus de 30 ans dans le développement de sociétés de technologies médicales (C.R. Bard, Stryker Corporation, Wright Medical Group, Empi, Etex Corporation) ; cette nomination ayant pour objectif d'accélérer l'adoption de la technologie Jazz sur le marché américain qui est stratégique pour le Groupe ; - le 14 mars 2016, la Société a annoncé le lancement d'une étude clinique prospective et multicentrique visant à étayer les résultats de la plateforme technologique Jazz dans les indications dégénératives et les corrections des déformations rachidiennes chez l'adulte en partenariat avec la société TFS International, CRO (Contract Research Organization) de renom spécialisée dans les essais cliniques ; - le 5 avril 2016, la Société a annoncé la mise sur le marché, en Europe (marquage CE) et aux Etats-Unis (autorisation 510k), d'un nouvel implant breveté de la plateforme technologique Jazz, le Jazz Lock[®], dédié aux chirurgies du rachis cervical, un marché estimé à plus de 200 millions de dollars⁴ ; - le 28 avril 2016, la Société a publié un chiffre d'affaires au titre du premier trimestre 2016 en hausse de 24% à près de 2 millions d'euros (contre 1,6 M€ au premier trimestre 2015) caractérisé, notamment, par une forte progression des ventes en chirurgie du rachis aux Etats-Unis (+ 106%), - le 23 mai 2016, la Société a annoncé le lancement, en Europe (marquage CE) et aux Etats-Unis (autorisation 510k), d'un nouvel implant Jazz, le Jazz Claw[®], offrant une fixation postérieure autostable fiable destinée à être utilisée en haut de montage en remplacement des systèmes de fixation classiques dans le traitement des pathologies dégénératives complexes de l'adulte, - le 2 juin 2016, la Société a annoncé la nomination au Conseil d'administration de madame Mary E. Shaughnessy. Cette nomination permettra à Implanet de bénéficier de son incomparable expertise en financement et remboursement dans le secteur de la santé. En

⁴ Source : I-Data, 2010

		<p>qualité de Senior VP Finance chez Partners Continuing Care (PCC), Mary Shaughnessy a joué un rôle de premier plan dans le processus de planification stratégique et l'optimisation de la performance financière. Elle a en outre contribué à l'amélioration du revenu global, et des taux de remboursement des organismes payeurs privés ou publics pour l'ensemble des établissements hospitaliers du Groupe Partners,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le 30 juin 2016, la Société a annoncé l'émission du solde des BEOCABSA permettant un financement obligataire (OCA) pour un montant nominal maximum de 4M€, à la discrétion de la Société, ainsi qu'à un tirage d'une première tranche de 350 000 euros, - le 12 juillet 2016, la Société a publié un chiffre d'affaires record de 2,1 millions d'euros au titre du second trimestre 2016, avec une croissance de +68% en Rachis et l'accélération du recrutement des chirurgiens utilisateurs en France et aux Etats-Unis, - le 1er août 2016, la société a annoncé avoir procédé à l'émission d'une nouvelle tranche d'OCABSA pour 250 000 euros, - le 30 août 2016, la Société a annoncé l'obtention d'un nouveau brevet clé, complétant le portefeuille de 20 brevets sur la plateforme technologique Jazz et créant ainsi une barrière solide face à d'éventuels concurrents sur un marché américain extrêmement respectueux du droit à la propriété industrielle, - le 14 septembre 2016, la Société a annoncé que 25 patients avaient déjà été traités avec des résultats chirurgicaux très encourageants dans le cadre du pré-lancement du nouvel implant Jazz Lock® et son intention d'ici la fin de l'année 2016 de procéder au lancement à grande échelle de ce nouvel implant.
B.5	Description du Groupe	La Société possède une filiale à 100% aux Etats-Unis, Implanet America, Inc.

B.6	Principaux actionnaires	Situation de l'actionariat à la date de visa sur le Prospectus sur une base non diluée				
				Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*	
		Fondateurs et investisseurs historiques		193 189	1,68%	
		Edrop**		481 004	4,19%	
		Wellington**		644 004	5,61%	
		Seventure Partners		391 013	3,41%	
		Leilani Investments Partner		139 219	1,21%	
		Autres investisseurs financiers		55 376	0,48%	
		Investisseurs financiers		1 710 616	14,91%	
		Mandataires sociaux, salariés et consultants		84 635	0,74%	
		Autres actionnaires personne physique		8 921	0,08%	
		Flottant***		9 372 120	81,70%	
		Auto-contrôle		102 475	0,89%	
Total		11 471 956	100%			
<p>* Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu. ** Participations détenues au porteur. *** Sans tenir compte des participations au porteur d'Edrip et Wellington figurant ci-dessus.</p>						
Aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société.						
A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte, accord ou convention entre actionnaires.						
B.7	Informations financières sélectionnées	Informations financières sélectionnées du bilan (comptes consolidés en normes IFRS) :				
		Bilans simplifiés consolidés en euros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	31/12/2014
		<i>Normes IFRS</i>	<i>Ayant fait l'objet d'une revue limitée</i>	<i>Ayant fait l'objet d'une revue limitée</i>	<i>Audité</i>	<i>Audité</i>
		Total Actif	14 500 789	20 774 663	16 289 913	14 554 598
		Actifs non courants	2 967 876	7 859 648	3 046 742	5 795 142
		<i>dont immobilisations incorporelles</i>	570 546	563 272	634 732	622 212
		<i>dont immobilisations corporelles</i>	1 461 048	1 652 575	1 426 061	2 041 878
		<i>dont autres actifs financiers non courants (1) (2)</i>	936 282	5 643 801	985 949	3 131 053
		Actif courants	11 532 913	12 915 015	13 243 171	8 759 456
		<i>dont stocks</i>	3 908 966	3 288 202	3 468 530	3 096 238
		<i>dont créances clients</i>	3 257 461	2 453 186	2 538 631	2 062 883
		<i>dont autres créances</i>	1 117 731	1 856 097	776 710	1 181 030

<i>dont autres actifs financiers courants (1) (2)</i>	1 200 207	2 588 530	5 309 067	308 116
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	2 048 548	2 729 000	1 150 232	2 111 188
Total Passif	14 500 789	20 774 663	16 289 913	14 554 598
Capitaux Propres	6 457 156	12 788 333	9 725 600	7 214 130
Passifs non courants	1 112 708	2 475 676	1 803 745	1 805 329
<i>dont engagements envers le personnel</i>	89 530	77 684	82 905	74 629
<i>dont dettes financières non courantes</i>	1 023 178	2 397 645	1 720 685	1 722 170
<i>dont instrument dérivé passif</i>	-	347	154	8 530
Passifs courants	6 930 925	5 510 655	4 760 568	5 535 139
<i>dont dettes financières courantes</i>	2 680 271	1 500 451	1 872 614	2 473 224
<i>dont instrument dérivé passif</i>	45 222	-	120 264	-
<i>dont provisions</i>	55 000	-	55 000	-
<i>dont dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	3 422 500	3 315 668	2 134 519	2 297 232
<i>dont dettes fiscales et sociales</i>	714 082	675 384	560 446	748 808
<i>dont autres créiteurs et dettes diverses</i>	13 849	19 152	17 725	15 875

(1) Au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015, les actifs financiers non courants sont notamment composés de bons moyen terme négociables et dépôts à terme pour 0,7 M€.

(2) Les actifs financiers courants sont uniquement composés de placements liquides (dépôts à terme pour 1,2 M€ au 30 juin 2016 et bons moyen terme négociables pour 5,3 M€ au 31 décembre 2015).

Informations financières sélectionnées du compte de résultat (comptes consolidés en normes IFRS) :

Comptes de résultat simplifiés consolidés en euros Normes IFRS	30/06/2016 6 mois Ayant fait l'objet d'une revue limitée	30/06/2015 6 mois Ayant fait l'objet d'une revue limitée	31/12/2015 12 mois Audité	31/12/2014 12 mois Audité
Produits d'exploitation	4 218 184	3 418 361	6 878 567	7 417 293
<i>dont chiffre d'affaires</i>	4 094 478	3 306 543	6 653 374	7 038 416
Charges d'exploitation	(7 773 716)	(7 693 363)	(14 510 718)	(13 674 745)
Résultat opérationnel	(3 555 532)	(4 275 002)	(7 632 150)	(6 636 329)
Résultat financier	(246 358)	(24 535)	(375 411)	(235 257)
Résultat net	(3 801 890)	(4 299 538)	(8 007 562)	(6 871 586)
<i>Résultat net par action</i>	(0,35)	(0,48)	(0,83)	(1,27)

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie (comptes consolidés en normes IFRS) :

Tableaux de flux de trésorerie simplifiés en euros Normes IFRS	30/06/2016 6 mois Ayant fait l'objet d'une revue limitée	30/06/2015 6 mois Ayant fait l'objet d'une revue limitée	31/12/2015 12 mois Audité	31/12/2014 12 mois Audité
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(3 200 437)	(3 861 402)	(6 811 336)	(5 293 119)
<i>dont capacité d'autofinancement</i>	(3 077 708)	(3 248 934)	(6 017 366)	(4 855 005)
<i>dont variation du BFR (-)</i>	122 729	612 468	793 970	438 114
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement (1)	3 770 981	(4 880 462)	(3 235 273)	7 487 364
Flux de trésorerie lié aux activités de financement (2)	276 206	9 509 989	9 272 531	(2 884 167)
<i>Incidences des variations des cours des devises</i>	51 310	(150 314)	(186 877)	(164 424)
Variation de trésorerie	898 059	617 812	(960 956)	(854 346)

		<p>(1) <i>Au cours du 1^{er} semestre 2016, la Société a démobilisé des placements liquides pour un montant (net des souscriptions) de 4,1 M€ pour faire face à ses besoins de trésorerie. Pour mémoire, à la suite de l'augmentation de capital réalisée en mars 2015, la trésorerie générée avait été en partie placée sur des placements liquides (montant net des démobilisations de 4,7 M€ au 30 juin 2015).</i></p> <p>(2) <i>Au cours du 1^{er} semestre 2016, la trésorerie générée par les activités de financement provient essentiellement de l'affacturage pour 0,8 M€ et des émissions d'OCABSA pour 0,3 M€. Celle-ci a permis de couvrir les besoins de trésorerie liés aux échéances de remboursement des emprunts. Pour mémoire, en 2015, la trésorerie générée provenait essentiellement de l'augmentation de capital réalisée en mars 2015 (9,9 M€ net de frais).</i></p> <p>A la Date du Document de Référence, la Société estimait être en mesure de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois. Cette analyse s'appuyait sur les hypothèses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintien de l'activité au Brésil (qui représentait 26% du chiffre d'affaires total en 2015), • croissance de l'activité Jazz (notamment aux Etats Unis dégageant un taux de marge supérieur aux autres produits), • mise en place d'un contrat d'affacturage pour l'Europe et le reste du monde au cours du 2^e trimestre 2016. <p>Sur le 3^e trimestre 2016, la Société a connu un fort ralentissement de son activité au Brésil (-80% sur Q3 2016 vs Q3 2015 (soit -377k€) et -53% par rapport à fin septembre 2015) compte tenu d'une conjoncture économique particulièrement difficile qui pèse sur l'activité locale et de la volonté de la Société de limiter son exposition au risque de crédit client sur cette zone. Par ailleurs, la Société n'a pas été en mesure d'utiliser les financements initialement escomptés pour cette zone dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat d'affacturage, avec un impact d'environ 800 K€.</p> <p>Malgré une bonne performance de la Société avec une croissance de +27% de son activité Jazz sur les neuf premiers mois de l'année 2016, dont +53% aux Etats Unis, la Société a revu ses hypothèses de croissance sur l'ensemble de ses zones d'activité et ses prévisions de trésorerie.</p>
B.8	Informations pro forma	Le Prospectus ne comporte pas d'informations pro forma.
B.9	Prévision de bénéfice	Le Prospectus ne comporte pas de prévision ni d'estimation de bénéfice.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet
B.11	Fonds de roulement net	<p>A la date de visa sur le présent Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face aux obligations et aux besoins de trésorerie d'exploitation du Groupe des douze prochains mois hors prise en compte de l'utilisation de sa ligne de financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA »).</p> <p>Au regard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 juillet 2016 (i.e. 888 K€) et des placements mobilisables (dépôts à terme pour 1.200</p>

		<p>K€), la Société estime être en mesure de poursuivre ses activités jusqu'à fin janvier 2017 (hors utilisation de sa ligne de financement OCABSA). Le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa sur le présent prospectus est estimé à 3,4 millions d'euros. Ce montant intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le paiement à compter du 1^{er} août 2016 (i) des dépenses courantes liées à l'activité pour près de 4,6 millions d'euros, (ii) des remboursements en capital de l'emprunt obligataire KREOS à hauteur de 1.286 K€ ainsi que des intérêts à hauteur de 127K€, (iii) des échéances de remboursement de l'emprunt bancaire pour 209 K€, (iv) des échéances de remboursement des avances remboursables OSEO pour 108 K€ (septembre 2016, décembre 2016, mars 2017, juin 2017 et septembre 2017), (iv) des frais incompressibles inhérents à la levée de fonds à la charge de la société pour 272K€. - l'encaissement (i) du produit de l'émission d'une tranche d'OCABSA supplémentaire d'un montant nominal de 250 K€ en juillet 2016, (ii) du prêt à taux zéro pour l'innovation obtenu auprès de Bpifrance pour 776 K€ en août 2016. <p>En cas de réalisation partielle de l'opération (à hauteur de 75% de l'augmentation de capital envisagée), la Société pourra également faire face aux besoins de trésorerie du Groupe durant les douze prochains mois à compter de la date du Prospectus.</p> <p>Pour faire face à l'insuffisance de fonds de roulement net à 12 mois, la Société entend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la présente levée de fonds - et, si nécessaire, procéder à l'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») auprès de L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND (« L1 ») dans le cadre de la ligne de financement mise en place en octobre 2015 et pouvant donner lieu à un financement additionnel de 3,4 M€, et ce dans les conditions ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> o Que la participation directe et indirecte de L1 dans le capital de la Société n'excède pas 3% du capital et des droits de vote compte tenu du nombre d'actions potentielles issu de la conversion des obligations convertibles, o D'un cours de clôture et d'un cours de bourse moyen pondéré par les volumes au cours des cinq séances de bourse précédant la demande d'émission d'au moins 1,10 €. <p>Dans l'hypothèse où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'opération de levée de fonds envisagée, la Société entend poursuivre sa recherche de financement y compris, le cas échéant, dans le cadre d'un placement privé. Il est cependant rappelé que la Société a reçu des engagements de souscription de la part d'investisseurs non actionnaires de la Société⁵ pour un montant total de 5,47 M€. Les souscriptions des Investisseurs B (tels que définis dans la section E.3 ci-</p>
--	--	---

⁵ Parmi lesquels L1 Capital avec qui la Société a conclu un contrat d'OCABSA.

		dessous) d'un montant total maximal de 3,42 M€ ne seront satisfaites que dans l'hypothèse où les souscriptions à titre irréductible et réductible n'absorberaient pas la totalité des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (hors Clause d'Extension).
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations	<p>Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0010458729 ; - Mnémonique : IMPL ; - ICB Classification : 4535 <i>Medical Equipment</i> ; - Lieu de cotation : Euronext Paris (Compartiment C).
C.2	Devise d'émission	Euro.

C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>A ce jour, le capital de la Société est composé de 11 471 956 actions d'une valeur nominale de 0,70 euros, toutes entièrement libérées.</p> <p>L'émission porte sur 9.833.105 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,70 euro chacune, à libérer intégralement lors de la souscription.</p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le conseil d'administration pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions nouvelles à émettre dans la limite de 9%, soit à hauteur d'un maximum de 884.979 actions nouvelles, dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension (la « Clause d'Extension »). La mise en œuvre de la Clause d'Extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis.</p> <p>En outre, compte tenu des termes et du montant des engagements de souscription reçus de la part d'investisseurs non actionnaires de la Société dans les conditions décrites dans la section E.3 ci-dessous (les « Investisseurs A »), le conseil d'administration de la Société a décidé, conformément à la 32^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale à caractère mixte du 24 mai 2016, dans l'hypothèse où les Investisseurs A n'auraient pas pu participer à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription objet du présent Prospectus à hauteur du montant maximum qu'ils souhaitaient investir tel qu'indiqué dans leurs engagements respectifs, de réaliser une augmentation de capital réservée aux Investisseurs A afin de leur permettre d'investir au total un montant égal à 100% de leurs engagements de souscription ; ladite augmentation de capital étant réalisé concomitamment à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décrite dans le présent Prospectus et le prix de souscription unitaire des actions nouvelles émises dans le cadre de ladite augmentation de capital étant égal à celui des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décrite dans le présent prospectus. Le nombre maximal d'actions issues de cette éventuelle augmentation de capital réservée aux investisseurs A est de 2.928.570⁶.</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux nouvelles actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation.
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des actions	<p>Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.</p>

⁶ Compte-tenu de l'acquisition de droits préférentiels de souscription des Investisseurs A auprès de deux actionnaires existants et de la souscription à titre irréductible des Investisseurs A à l'appui desdits droits préférentiels de souscription et dans l'hypothèse où les Investisseurs A ne seraient servis, à titre réductible, que dans le cadre de la Clause d'Extension et ce, pour un nombre d'actions nouvelles proportionnel à leur quote-part de détention de droits préférentiels, ce nombre d'actions devraient être ramené à 2.113.858 .

C.6	Demande d'admission à la négociation	Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »). Leur admission est prévue le 17 novembre 2016 sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010458729).
C.7	Politique en matière de dividendes	Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'Emetteur ou à son secteur d'activité	<p>Les principaux facteurs de risques propres au Groupe et à son activité sont les suivants :</p> <p>Risques liés à l'activité et au marché du Groupe parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à l'intensité concurrentielle forte du secteur, à la position dominante de grands acteurs internationaux et à un possible phénomène de concentration sur certains segments de marché ; - Risques liés à l'adhésion des praticiens et des leaders d'opinion aux produits du Groupe et notamment aux implants de la plateforme technologique Jazz ; - Risques liés à l'élargissement des indications (chirurgies du rachis ostéo-dégénératif, notamment) dans lesquels les produits du Groupe sont utilisés et aux résultats futurs des études cliniques pour la plateforme technologique Jazz ; et - Risques liés à la capacité d'innovation du Groupe. <p>Risques liés aux tiers parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis de son réseau de vente et de tiers pour la distribution de ses produits (distributeurs et agents) ; - Risques liés à la mauvaise utilisation des produits du Groupe par les praticiens ; et - Risques liés au non-respect par les fournisseurs et sous-traitants des réglementations applicables. <p>Risques juridiques parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution au niveau de l'ensemble des activités du Groupe (développement, contrôle, fabrication et vente des produits) ; - Risques liés à la découverte ultérieure de problèmes concernant un produit ou un fabricant / sous-traitant ; - Risques liés au non-renouvellement ou à la perte d'autorisations de mise sur le marché obtenues dans différents pays par le Groupe pour ses produits (marquage CE en Europe, approbations 510(k) de la Food and Drug Administration aux Etats-Unis et de l'ANVISA au Brésil, notamment) ; - Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité de la Société du fait des produits ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (traçabilité des produits par exemple) ; - Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux qui conditionnent la capacité du Groupe à générer un chiffre d'affaires et le degré de succès des produits que la Société a ou aura développés ; et - Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets, secrets commerciaux, savoir-faire, marques,...) et aux litiges associés notamment en cas de violation de cette dernière par des tiers. <p>Risques liés à la dépendance vis-à-vis du personnel clé Le succès du Groupe dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses dirigeants, cadres dirigeants et son personnel occupant des postes clés.</p> <p>Risques financiers et de marché parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux pertes opérationnelles ; - Risque de crédit ; - Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement du fait notamment : (i) de la nécessité pour le Groupe de mettre à disposition des stocks en consignation auprès de son réseau de distribution en France et aux Etats-Unis ; (ii) de la commercialisation et de la mise à disposition d'ancillaires auprès des établissements de soins, (iii) des créances clients ; - Risques de liquidité du fait du recours du Groupe pour son financement à des avances remboursables et à des dettes financières et notamment, de la conclusion le 23 juillet 2013 d'un <i>venture loan agreement</i> d'un montant de 5M€ entre la Société et Kreos Capital IV (UK) Ltd dans le cadre duquel des sûretés ont été consenties ; - Risque de dilution des actionnaires lié à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et, notamment, dans le cadre du contrat d'OCABSA avec L1 permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 5 millions d'euros ; - Risques liés à l'accès par le Groupe à des avances publiques et à la remise en cause du crédit d'impôt recherche ; et - Autres risques financiers et de marché parmi lesquels ceux liés aux taux d'intérêt et au change (en particulier, compte tenu du développement de la filiale américaine de la Société, Implanet America, Inc.).
--	--	---

<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux actions nouvelles</p>	<p>Les principaux risques liés à l'offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ; - en cas d'exercice éventuel de la Clause d'Extension, tout actionnaire qui n'aurait pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre à titre réductible pourrait être en partie dilué dans cette opération ; - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; - la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; - des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; - en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; - l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie ; en conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits en cas de non atteinte du seuil de 75% du montant de l'émission (hors Clause d'Extension). Il est cependant rappelé que la Société a reçu des engagements de souscription dont le montant représente 79,47% de la présente offre dans les conditions décrites dans la section E.3 ci-dessous ; et - les actionnaires actuels et futurs de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative (i) induite par les instruments dilutifs existants (13,19%⁷ sur la base du capital existant postérieurement à l'émission) ou (ii) découlant d'éventuelles augmentations de capital futures rendues nécessaires par la recherche de financements complémentaires par la Société.
-------------------	--	---

⁷ Dans l'hypothèse d'une augmentation de capital à hauteur de 10.718.084 actions nouvelles à émettre et ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription d'actions détenus par L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND dont l'exercice intégral, après ajustement, permettrait à l'issue de la réalisation de l'émission la création de 2.286.111 actions nouvelles et compte tenu de l'augmentation de capital issue de l'éventuelle augmentation de capital réservée

Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>Le produit brut correspond au produit du nombre d'actions à émettre et du prix de souscription unitaire des actions nouvelles. Le produit net correspond au produit brut diminué des charges mentionnées ci-dessous. A titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient les suivants en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 100% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produit brut : 6.883.173,50 euros pouvant être porté à 7.502.658,80 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension ; - produit net estimé : environ 6 millions d'euros pouvant être porté à environ 6,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension. Les frais liés à l'émission correspondant à la rémunération des intermédiaires financiers et conseils ainsi qu'aux divers frais (juridiques, administratifs, de publication, ...) s'élèveront environ à 0,9 million d'euros et pourront être portés à environ 1 million d'euros en cas d'exercice de la Clause d'Extension. <p>A titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient les suivants en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produit brut : 5.162.380,30 euros ; - produit net estimé : environ 4,3 millions d'euros. Les frais liés à l'émission correspondant à la rémunération des intermédiaires financiers et conseils ainsi qu'aux divers frais (juridiques, administratifs, de publication, ...) s'élèveront environ à 0,9 million d'euros. <p>A titre indicatif, 2.928.570 actions nouvelles supplémentaires pourraient être émises au profit des Investisseurs A pour un produit brut estimé de 2,05 M€.</p>
E.2a	Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>L'émission d'actions nouvelles de la Société est destinée à fournir au Groupe des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - continuer à accélérer l'adoption de la plateforme Jazz dans les cas de grandes déformations (pédiatriques et adultes) avec le déploiement d'une base de données mondiale (et non plus limitée aux seuls centres de référence) de suivi des scolioses traitées par construction hybrides (« <i>Worldwide Sub-laminar Study Group</i> ») pour un montant de l'ordre de 0,7 million d'euros ; - élargir et renforcer, pour un montant complémentaire de l'ordre de 1,8 millions d'euros, l'étude clinique dans les indications dégénératives et les corrections des déformations rachidiennes simples chez l'adulte en partenariat avec une CRO (Contract Research Organization) de renom, la société TFS International. Cette société, spécialisée dans les essais cliniques, mènera une étude prospective et multicentrique afin : <ul style="list-style-type: none"> o d'étayer les résultats prometteurs déjà rencontrés dans le rachis ostéo-dégénératif au travers de tests <i>ex vivo</i> (Mayo Clinic, Rochester) et d'un premier suivi de patients en Europe (Dr

		<p>Cavagna, Clinique mutualiste de Lorient) et aux Etats Unis d'Amérique (Dr Fahradi, Ohio State University) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de généraliser l'utilisation de la plateforme technologique Jazz dans les chirurgies du rachis dégénératif (patients âgés) ; et, ○ d'évaluer et documenter l'intérêt de la plateforme Jazz dans une nouvelle indication de la protection des disques adjacents (syndrome du PJK); <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre l'effort de R&D pour un montant de l'ordre de 0,9 million d'euros, essentiellement afin d'élargir la gamme Jazz et de permettre l'utilisation de cette plateforme technologique dans des procédures opératoires nouvelles permettant notamment d'adresser la demande de chirurgiens, ayant besoin, pour certaines de leurs pathologies dégénératives, d'une solution de fusion stable sans recours à l'utilisation de vis pédiculaires ; - financer la poursuite des efforts commerciaux aux Etats-Unis, moyennant notamment l'augmentation du nombre des directeurs commerciaux régionaux visant à accélérer le recrutement et encadrer les agents, pour un montant de l'ordre de 1,1 millions d'euros ainsi que le remboursement des échéances des emprunts et autres engagements financiers de la Société pour un montant d'environ 1,5 millions d'euros. <p>Dans le cas où l'offre ne serait pas intégralement souscrite (à hauteur seulement de 75%), la Société devra revoir ses priorités sur l'utilisation de ses fonds et réduira les dépenses relatives aux études cliniques pour environ 0,6 million d'euros, les dépenses de recherche et développement à hauteur de 0,4 million d'euros et les dépenses de développement commercial à hauteur de 0,6 million d'euros.</p> <p>Dans le cas où la Société réaliserait une augmentation de capital réservée aux Investisseurs A afin de leur permettre d'investir au total un montant égal à 100% de leurs engagements de souscription, ces fonds permettraient de fournir à la Société des moyens supplémentaires pour élargir le périmètre des études cliniques pour environ 0,4 million d'euros, accélérer les efforts de R&D dans le traitement des pathologies dégénératives du rachis pour environ 0,7 million d'euros et renforcer davantage les efforts commerciaux aux Etats-Unis avec le recrutement de nouveaux directeurs commerciaux pour environ 0,9 million d'euros.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Nombre d'actions nouvelles à émettre</p> <p>9.833.105 actions nouvelles susceptible d'être augmenté à 10.718.084 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</p> <p>2.928.570 actions nouvelles supplémentaires pourraient être émises au profit des Investisseurs A dans le cadre d'une augmentation de capital réservée</p>

		<p>Prix de souscription des actions nouvelles</p> <p>Le prix de souscription est de 0,70 euro par action soit leur valeur nominale à libérer intégralement au moment de la souscription.</p> <p>Date de jouissance</p> <p>Jouissance courante.</p> <p>Droit préférentiel de souscription</p> <p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 25 octobre 2016, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ; et, - aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre irréductible, à raison de 6 actions nouvelles pour 7 actions existantes possédées (7 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 6 actions nouvelles au prix de 0,70 euros par action) ; et - à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du fait de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p>Les droits préférentiels de souscription seront cotés et négociables à compter du 24 octobre 2016 jusqu'au 7 novembre 2016 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013215100.</p> <p>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et de l'action Implanet ex-droit</p> <p>Sur la base du cours de clôture de l'action Implanet le 18 octobre 2016, soit 1,39 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le prix d'émission des actions nouvelles de 0,70 euros fait apparaître une décote faciale de 49,64%, - la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,318 euro, - la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 1,072 euro, - le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 34,67% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit. <p>Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.</p> <p>Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance et d'investisseurs tiers</p>
--	--	---

Trois investisseurs qualifiés (les « **Investisseurs A** »), non actionnaires de la Société et n'ayant à ce jour aucun lien avec la Société autre que l'engagement décrit ci-après, se sont engagés à souscrire à titre irréductible et réductible à la présente augmentation de capital pour un montant de 2.049.999 euros, représentant au total 29,78% des actions nouvelles.

Les Investisseurs A acquerront des droits préférentiels de souscription au prix de 1 centime par bloc de droits préférentiels auprès de EDRIP et Seventure Partners, actionnaires de la Société, qui se verront attribuer respectivement 481.004 droits préférentiels de souscription et 391.013 droits préférentiels de souscription.

Le tableau ci-dessous présente le détail, en montant et en nombre d'actions, des engagements de souscription des Investisseurs A :

Investisseurs A	Montant (en euros)	Nombre d'actions
Sigma Gestion	750.000	1.071.428
Vatel Capital	1.000.000	1.428.571
Brio Capital	300.000	428.571

En outre, dans l'hypothèse où les Investisseurs A n'auraient pas pu participer à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription objet du présent Prospectus à hauteur du montant maximum qu'ils souhaitaient investir, il serait réalisé une augmentation de capital réservée aux Investisseurs A afin de leur permettre d'investir au total un montant égal à 100% de leurs engagements de souscription ; ladite augmentation de capital étant réalisé concomitamment à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décrite dans le présent Prospectus et le prix de souscription unitaire des actions nouvelles émises dans le cadre de ladite augmentation de capital réservée étant égal à celui des actions nouvelles de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décrite dans le présent Prospectus. Le nombre maximal d'actions issues de cette éventuelle augmentation de capital réservée est de 2.928.570.

Quatre investisseurs qualifiés (les « **Investisseurs B** »), non actionnaires de la Société⁸ se sont engagés à souscrire en numéraire aux actions nouvelles non-souscrites après l'exercice, à titre irréductible et réductible, par leurs porteurs des droits préférentiels de souscription. Ces engagements représentent un montant total de 3.420.000 euros, représentant au total 49,69% des Actions Nouvelles.

Le tableau ci-dessous présente le détail, en montant et en nombre d'actions, des engagements de souscription des Investisseurs B :

⁸ Parmi lesquels L1 Capital avec qui la Société a conclu en octobre 2015 un contrat d'émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions –(BEOCABSA).

Investisseurs B	Montant (en euros)	Nombre d'actions
Inocap	870.000	1.242.857
Nyenburgh	1.000.000	1.428.571
CVI Investments	1.250.000	1.785.714
L1 Capital	300.000	428.571

Les Investisseurs B recevront une commission d'un montant égal à 5% du montant de leur engagement. Cette commission est due indépendamment de la souscription effective des Investisseurs B.

Ces engagements de souscription ne constituent pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Les engagements reçus des Investisseurs A et des Investisseurs B représentent un total de 7.814.283 actions pour un montant de 5,47 M€ soit 79,47% des actions nouvelles.

Garantie

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 26 octobre 2016 et le 9 novembre 2016 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 9 novembre 2016 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

- Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 9 novembre 2016 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.
- Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS Corporate Trust (14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09) jusqu'au 9 novembre 2016 inclus.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS Corporate Trust (14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09) qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

		<p>Le service des titres (inscription des actions au nominatif, conversion des actions au porteur) et le service financier des actions de la Société sont assurés par CACEIS Corporate Trust (14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09).</p> <p>Chef de file et Teneur de Livre</p> <p>SwissLife Banque Privée 7, place Vendôme 75001 Paris 01.53.29.15.61.</p> <p>Calendrier indicatif de l'offre</p> <p><i>7 octobre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Début du délai de suspension de la faculté d'exercice ou de conversion, selon le cas, des bons de souscription de part de créateur d'entreprise (« BSPCE »), des bons de souscription d'actions (« BSA »), des options de souscription ou d'achat d'actions (« Options ») et des obligations convertibles en actions (« OCA ») émis par la Société. <p><i>19 octobre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Visa de l'AMF sur le Prospectus. - Signature des contrats de placement. <p><i>20 octobre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un communiqué de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. - Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission. <p><i>24 octobre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription. <p><i>25 octobre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement se verront attribuer les droits préférentiels de souscription. <p><i>26 octobre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la période de souscription. <p><i>7 novembre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription. <p><i>9 novembre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Clôture de la période de souscription. <p><i>15 novembre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Date d'exercice éventuel de la Clause d'Extension par la Société.
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. - Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible. - Décision de réalisation le cas échéant de l'augmentation de capital réservée aux Investisseurs A <p><i>17 novembre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Emission des actions nouvelles et le cas échéant des actions nouvelles supplémentaires – Règlement-livraison. - Admission des actions nouvelles et le cas échéant des actions nouvelles supplémentaires de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. <p><i>24 novembre 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise de la faculté d'exercice ou de conversion, selon le cas, des BSPCE, des BSA, des Options et des OCA.
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission / l'offre	<p>Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>
E.5	Personne ou entité offrant de vendre ses actions / convention de blocage	<p><u>Personne ou entité offrant de vendre des actions</u></p> <p>Nom de la société émettrice : Implanet</p> <p>En application de l'article L.225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.</p> <p>A la date du Prospectus, la Société détient 102.475 actions propres. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société à la date de détachement du droit seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.</p> <p><u>Engagement d'abstention</u></p> <p>La Société prendra un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des actions nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p><u>Engagements de conservation</u></p> <p>Néant</p>

E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	<p><i>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</i></p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe - tels qu'ils ressortent des comptes annuels consolidés établis selon le référentiel IFRS au 30 juin 2016 ajustés des augmentations de capital intervenues du 1^{er} juillet 2016 à ce jour (*) - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à ce jour) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="560 443 1385 1413"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Quote-part des capitaux propres (en euros)</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td>0,62</td> <td>0,84</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 7.374.829 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital⁽²⁾</td> <td>0,65</td> <td>0,74</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 9.833.105 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital⁽³⁾</td> <td>0,65</td> <td>0,73</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 10.718.084 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital⁽⁴⁾</td> <td>0,66</td> <td>0,73</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 10.718.084 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital⁽⁴⁾ et dans le cas de l'émission d'un nombre maximum de 2.928.570 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux investisseurs A</td> <td>0,66</td> <td>0,73</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) <i>le montant des capitaux propres ajustés s'élève à 7.057.156 euros et le nombre d'actions ajusté est de 11.471.956 actions</i></p> <p>(1) <i>En cas d'exercice de la totalité des instruments donnant accès au capital en circulation, qu'ils soient exerçables ou non et en tenant compte de l'ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription d'actions détenus par LI dont l'exercice conduirait à la création 1.858.126 actions nouvelles (hors conversion des OCA et exercice des BSA attachés à émettre sur exercice des 340 bons d'émission à émettre par la Société au profit de LI, sous réserve du respect de certaines autres conditions usuelles).</i></p> <p>(2) <i>Augmentation de capital à hauteur de 75% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre et ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription d'actions détenus par LI dont l'exercice intégral conduirait à l'issue de la réalisation de l'émission à la création de 2.286.111 actions nouvelles.</i></p> <p>(3) <i>Augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre et ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription d'actions détenus par LI dont l'exercice intégral conduirait à l'issue de la réalisation de l'émission à la création de 2.286.111 actions nouvelles.</i></p> <p>(4) <i>Augmentation de capital à hauteur de 109% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre (exercice intégral de la Clause d'Extension et ajustement de la parité d'exercice des bons de</i></p>		Quote-part des capitaux propres (en euros)			Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,62	0,84	Après émission de 7.374.829 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	0,65	0,74	Après émission de 9.833.105 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽³⁾	0,65	0,73	Après émission de 10.718.084 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽⁴⁾	0,66	0,73	Après émission de 10.718.084 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽⁴⁾ et dans le cas de l'émission d'un nombre maximum de 2.928.570 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux investisseurs A	0,66	0,73
	Quote-part des capitaux propres (en euros)																						
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾																					
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,62	0,84																					
Après émission de 7.374.829 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	0,65	0,74																					
Après émission de 9.833.105 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽³⁾	0,65	0,73																					
Après émission de 10.718.084 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽⁴⁾	0,66	0,73																					
Après émission de 10.718.084 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽⁴⁾ et dans le cas de l'émission d'un nombre maximum de 2.928.570 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux investisseurs A	0,66	0,73																					

souscription d'actions détenus par L1 dont l'exercice intégral conduirait à l'issue de la réalisation de l'émission à la création de 2.286.111 actions nouvelles).

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social à ce jour, soit 11.471.956 actions) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%	0,86%
Après émission de 7.374.829 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	0,61%	0,52%
Après émission de 9.833.105 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽³⁾	0,54%	0,47%
Après émission de 10.718.084 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽⁴⁾	0,52%	0,45%
Après émission de 10.718.084 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽⁴⁾ et dans le cas de l'émission d'un nombre maximum de 2.928.570 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux investisseurs A	0,46%	0,40%

1) En cas d'exercice de la totalité des instruments donnant accès au capital en circulation, qu'ils soient exerçables ou non et en tenant compte de l'ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription d'actions détenus par L1 dont l'exercice conduirait à la création de 1.858.126 actions nouvelles (hors conversion des OCA et exercice des BSA attachés à émettre sur exercice des 340 bons d'émission à émettre par la Société au profit de L1, sous réserve du respect de certaines autres conditions usuelles).

(2) Augmentation de capital à hauteur de 75% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre et ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription d'actions détenus par L1 dont l'exercice intégral conduirait à l'issue de la réalisation de l'émission à la création de 2.286.111 actions nouvelles.

(3) Augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre et ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription d'actions détenus par L1 dont l'exercice intégral conduirait à l'issue de la réalisation de l'émission à la création de 2.286.111 actions nouvelles.

(4) Augmentation de capital à hauteur de 109% du nombre initial d'actions nouvelles à émettre (exercice intégral de la Clause d'Extension et ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription d'actions détenus par L1 dont l'exercice intégral conduirait à l'issue de la réalisation de l'émission à la création de 2.286.111 actions nouvelles).

E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur	Sans objet.
------------	---	-------------